

Le premier radar piéton est arrivé en France

écrit par Durandurand | 13 août 2017

En complément à [notre article](#) sur les amendes pour stationnement devant son propre garage... et la dictature qui s'instaure chez nous.

Publié par Jean Legeard le Jeudi 10 Août 2017 : 17h09

Le premier radar piéton est arrivé en France

C'est une première en France, un radar piéton a été installé à la Grande-Motte, dans l'Hérault. **L'appareil vérifie que les automobilistes cèdent bien le passage.**

Contrairement à son nom, le nouveau radar piéton de la Grande-Motte ne flashe pas ces derniers, mais bien les automobilistes. En effet, le nouvel outil a été mis en service mercredi pour que les conducteurs en manque de civisme cèdent bien la priorité aux piétons.

L'appareil est fabriqué par l'Agence française de sécurisation des réseaux routiers (AFS2R). Il permet de détecter le passage d'un piéton sur la route, grâce à des détecteurs de mouvement et cinq caméras. Il peut ainsi savoir si les automobiles s'arrêtent bien en fonction. La Grande-Motte va tester ce dispositif durant trois mois.

La police doit s'assurer qu'il y a bien eu infraction

Si un automobiliste ne cède pas le passage à un piéton, il est flashé. Grâce aux caméras intégrées dans le système, les images sont envoyées à la police municipale. Celle-ci devra s'assurer qu'il y a bien eu infraction de la part du conducteur.

Si tel est le cas, le conducteur peut se voir infliger une amende de 135 euros ainsi qu'un retrait de 4 points sur son permis de conduire. Dans un premier temps le radar ne délivrera pas de contraventions. Il a été installé dans un but pédagogique. Les villes de Calais et de Lyon seront les prochaines à expérimenter le système.

<http://www.planet.fr/societe-le-premier-radar-pieton-est-arrive-en-france.1402087.29336.html?xtor=ES-1-%5BPlanet-a-la-Une%5D-20170811-%5BtestA%5D>